



Frais d'opposition tiers détenteur

Par **mighty**, le **02/11/2011** à **17:44**

Bonjour,

Ma banque m'a prélevé des frais pour opposition à un tiers détenteur, d'un montant de 116€ parce qu'ils ont reçu un courrier. Mais l'opposition n'a pas été effectuée. ma banque a juste encaissé les frais d'opposition, ma conseillère m'a dit qu'il n'y avait pas la somme sur le compte. Hors avant que les frais soient retirés de notre compte joint, le compte était en positif. une fois les frais de 116 euros retiré nous étions à découvert de 20€.

Est ce que la banque a le droit de prendre juste des frais sans faire l'opposition. n'aurait-il pas du faire d'abord l'opposition?

Je trouve que 116€ pour une simple lettre reçu à ma banque c'est tout de même un peu cher payé

dans l'attente de réponse, je vous remercie par avance de votre attention.